

Cimetière : les pouvoirs de police funéraire du maire

La police des autorisations administratives post mortem : que reste-t-il au maire ?

Large substitution des déclarations aux autorisations : comment gérer ces déclarations
Quelles sont les opérations qui s'autorisent encore ?

La police des inhumations, crémations, exhumations

Le dépôt temporaire : de nouvelles règles
L'autorisation d'inhumation
Les conditions de délivrance
Les délais d'inhumations
L'hypothèse de l'inhumation dans une propriété privée

L'inhumation des indigents

L'inhumation des enfants sans vie

L'autorisation de crémation
Les autorités compétentes
Les conditions de délivrance

L'autorisation d'exhumation
L'exhumation à la demande des familles
Les autres exhumations

La police du maire et le cimetière

La police administrative générale et le droit funéraire

La police administrative spéciale en matière funéraire

Refus de la prise en compte de l'esthétique
Caractère absolu du droit à construire des concessionnaires

La manifestation du pouvoir de police : le règlement de cimetière

Un document désormais obligatoire ?
Les conditions de sa validité et sa nature juridique
Comment rédiger un règlement : les clauses possibles, les clauses illégales



DURÉE : 1 JOUR

PARIS

- 16/06 06/10
 08/07 17/11
 25/08 16/12

LYON

- 18/05 13/10

POINTE-À-PITRE

- 08/12 13/10

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser les pouvoirs de police du maire en matière funéraire
- Éviter les contentieux

FORMATEUR

Philippe DUPUIS, Formateur spécialisé dans le droit public et le droit administratif

INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu précisé lors de la convocation (15 jours avant la date du stage)
- Horaires 9H30 - 17H

Tél : 04 76 65 61 00
Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : formation@territorial.fr

Les Formations d'Experts
Territorial - Espace Cuvé
58 cours Becquart Castelbon
CS 40215 - 38516 VOIRON CEDEX



Vous êtes intéressé par cette formation en intra ? Contactez votre conseiller intra : 04 76 65 99 43 / intra@territorial.fr

Fiche d'inscription*

À RETOURNER PAR FAX AU 04 76 65 79 98

MADAME MONSIEUR

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : TÉL. :

E-MAIL (OBLIGATOIRE) :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT :

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :

NOMBRE D'HABITANTS :

E-MAIL RESPONSABLE (OBLIGATOIRE) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : [] [] [] [] [] [] VILLE :

TERRITORIAL S.A.S - Capital 1.259.907 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z -
N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958 - 58 cours Becquart Castelbon - CS 40215 - 38516 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 -
Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

* Vaut convention de formation simplifiée

Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entrainera le règlement de 100 % du prix de la prestation.

■ RÉF. PG1513

	Lieu de la formation	
	PARIS / LYON	DOM-TOM
Associations, communes et EPCI < 10 000 hab.	<input type="checkbox"/> 390 € HT	<input type="checkbox"/> 490 € HT
Communes et EPCI < ou = 40 000 hab. + Etat	<input type="checkbox"/> 590 € HT	<input type="checkbox"/> 690 € HT
Communes et EPCI < ou = 150 000 hab.	<input type="checkbox"/> 790 € HT	<input type="checkbox"/> 890 € HT
Communes et EPCI < ou = 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées et publiques	<input type="checkbox"/> 890 € HT	<input type="checkbox"/> 990 € HT

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

DATE ET SIGNATURE DU STAGIAIRE

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ